

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1968 B 00307
Numéro SIREN : 968 503 078
Nom ou dénomination : CABINET ESCOFFIER

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/005516

certificat conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CABINET ESCOFFIER Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 40 rue LAURE DIEBOLD 69009 LYON Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 9 6 8 5 0 3 0 7 8 0 0 0 3 0 Néant *

Exercice N clos le, 31/08/2022

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
		Fonds commercial (1) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	1 295	503
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	98 061	200 426
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières* BH	BI	5 700	5 700
TOTAL (II) BJ		305 988	99 357	206 630	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ	301	133 901
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	16 397	272 322
		Autres créances (3) BZ	CA	29 369	29 369
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG		397 149	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		10 504	
	TOTAL (III) CJ	CK	16 699	843 246	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 165 934	116 057	1 049 877	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS CABINET ESCOFFIER		Néant <input type="checkbox"/> *			
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 110 000)			DA	110 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	11 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	48 263		
	Report à nouveau			DH	100 000		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	162 043		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	431 307		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	253 244		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	10 402		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	128 725		
	Dettes fiscales et sociales			DY	134 816		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Compte régul.	Autres dettes			EA	13 074		
	Produits constatés d'avance (4)			EB	78 306		
TOTAL (IV)			EC	618 569			
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 049 877			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC		
			Ecart de réévaluation libre		ID		
			Réserve de réévaluation (1976)		IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	429 700		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET ESCOFFIER		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *				
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 517 238	FH		FI	1 517 238	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 517 238	FK		FL	1 517 238	
	Production stockée*					FM	29 484	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	18 490	
	Autres produits (1) (11)					FQ	20	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 565 233
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	868 467	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	16 141	
	Salaires et traitements*					FY	294 272	
	Charges sociales (10)					FZ	105 680	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	36 213
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	14 176
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	14 617		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 349 568	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	215 664	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	864	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	864	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(864)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	214 800	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS CABINET ESCOFFIER		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	70		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	70		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(70)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	52 687		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 565 233		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 403 189		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	162 043		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	479	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		obligatoires A9			
	facultatifs A6	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales			70			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		X	
- Contrats à long terme		X	
- Frais accessoires d'achat		X	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		X	
- Eléments imputables à un autre exercice		X	
- Opérations faites en commun		X	
- Résultat financier			X
- Transferts de charges d'exploitation et financières		X	
- Transactions avec des parties liées		X	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		X	
- Eléments exceptionnels			X
- Transferts de charges exceptionnelles		X	
- Base de l'impôt sur les sociétés		X	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		X	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		X	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		X	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		X	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		X	
- Evénements postérieurs à la clôture		X	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		X	
- Effectifs			X
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		X	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		X	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		X	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		X	
- Engagements financiers donnés			X
- Autres opérations non inscrites au bilan		X	
- Engagements financiers reçus	X		
- Crédit-bail		X	
- Engagement de retraite			X
- CICE		X	
- Aspects environnementaux		X	
- Tableau des cinq derniers exercices		X	



Désignation de la société : SAS CABINET ESCOFFIER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 1 049 877 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 162 044 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	1 800			1 800
Immobilisations corporelles	266 361	32 128		298 488
Immobilisations financières	5 700			5 700
Total	273 861	32 128		305 988
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	696	600		1 296
Immobilisations corporelles	62 449	35 613		98 062
Immobilisations financières				
Total	63 145	36 213		99 358
ACTIF NET				206 630

**Actif circulant**

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 334 294 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 700		5 700
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	288 720	288 720	
Autres	29 369	29 369	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 505	10 505	
Total	334 294	328 594	5 700

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	9 564
Autres créances	242
Disponibilités	
Total	9 806



Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	3 398	301	3 398	301
Créances et Valeurs mobilières	17 136	13 875	14 613	16 398
Total	20 533	14 177	18 011	16 699

Répartition des dotations et repris

Exploitation	14 177	18 011
Financières		
Exceptionnelles		

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 16 398 Euro.

Une provision pour dépréciation a été constatée chaque fois que le recouvrement des créances était compromis.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 110 000,03 Euro décomposé en 1 367 titres d'une valeur nominale de 80,47 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 967	55,92
Titres émis pendant l'exercice		24,55
Titres remboursés pendant l'exercice	600	55,92
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 367	80,47

**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 618 569 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	253 245	64 376	188 869	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	128 726	128 726		
Dettes fiscales et sociales	134 810	134 810		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	23 483	23 483		
Produits constatés d'avance	78 306	78 306		
Total	618 569	429 701	188 869	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 64 183

(**) Dont envers les associés 3 872

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 3 872 Euro.

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 940
Dettes fiscales et sociales	48 404
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	108 344

**Comptes de régularisation**

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	10 505
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	10 505

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	78 306
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	78 306

**Engagements financiers****Engagements reçus****Montant en
Euro**

Plafonds des découverts autorisés

Cauton des dirigeants

200 000

Avals et cautions

200 000

Autres engagements reçus

Total**200 000**

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

CABINET ESCOFFIER

Société par Actions Simplifiée
au capital de 110 000 €

40, rue Laure Diebold
LYON 9^{ème}

968 503 078 RCS LYON
SIRET 968 503 078 00030

TEXTE DE LA RESOLUTION CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS

SOMMIS ET APPROUVE PAR LES ASSOCIES LE 27 FEVRIER 2023

(Exercice clos le 31 août 2022)

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux propositions du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 162 043,80 € de la manière suivante :

- aux actions à titre de dividendes :	161 306,00 €
soit un dividende de 118 € par action,		
- le solde, soit :	737,80 €
au poste « Autres réserves ».		

L'assemblée générale décide de fixer la date de mise en paiement à l'issue de la présente assemblée.

L'assemblée générale reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 % (sans quote-part de CSG déductible).

Sous réserve de la production par les bénéficiaires des attestations sur l'honneur valant demande de dispense du prélèvement à titre d'acompte d'impôt sur le revenu, ce dividende sera soumis en intégralité à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'un montant de 30 %.

SM

Les dividendes pourront être soumis, sur option déposée lors du dépôt de la déclaration de revenus, à une imposition calculée selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application de l'abattement de 40 % mentionné au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts, avec une quote-part de CSG déductible. Cette option devra être globale pour l'ensemble des revenus de capitaux mobiliers et plus-values de l'année.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts et qu'il a été distribué, par actions, les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus	
31.08.2021	10 €		
31.08.2020	10 €		
31.08.2019	50 €		

